



Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités

Direction générale de la santé

Sous-direction : pathologies et santé
de santé

Bureau : maladies infectieuses
et de la politique vaccinale

Personne chargée du dossier :

S. Odoul-Piroué

Tél. : 01 40 56 51 38

Mél. : sandrine.odoul@sante.gouv.fr

**Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins**

Sous-direction : de la qualité et du
fonctionnement des établissements de santé

Bureau : qualité et sécurité des soins en
établissements de santé

Personne chargée du dossier :

V. Drouvot

tél. : 01 40 56 55 21

mél. : valerie.drouvot@sante.gouv.fr

Direction générale de l'action sociale :

JP. Flouzat

Direction de la sécurité sociale

Le directeur général de la santé

A

Mesdames et Messieurs les préfets de région,
Directions régionales des affaires sanitaires et
sociales

(pour information et attribution)

Mesdames et Messieurs les préfets de département
Directions départementales des affaires sanitaires et
sociales

(pour information, attribution et diffusion)

Mesdames et Messieurs les directeurs des agences
régionales de l'hospitalisation
(pour information)

CIRCULAIRE N°DGS/SD5C/DHOS/2007/172 du 26 avril 2007 relative à la prise en charge des
personnes atteintes d'encéphalopathies subaiguës spongiforme transmissibles et fixant la carte du
réseau neuropathologie, et abrogeant l'annexe 2 de la circulaire N°DSS//DHOS/DGAS/DSS/2001/139 du
14 mars 2001

Date d'application : immédiate

NOR : SANP0730316C (texte non paru au journal officiel)

Classement thématique : Etablissements de santé

Résumé : cette circulaire abroge la carte du réseau neuropathologie définie à l'annexe 2 de la circulaire
N°DGS/DHOS/DGAS/DSS/2001/139 du 14 mars 2001 relative à la prise en charge des personnes
atteintes d'encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles et fixe la nouvelle carte du réseau
neuropathologie

Mots-clés : Maladie de Creutzfeldt-Jakob ' réseau neuropathologie ' coordination ' professionnels de
santé.

Textes de référence :

Textes abrogés ou modifiés : Circulaire N°DGS/DHOS/DGAS/DSS/2001/139 du 14 mars 2001 relative
à la prise en charge des personnes atteintes d'encéphalopathies subaiguës spongiformes
transmissibles.

Annexes : Liste des services du réseau de neuropathologie

La maladie de Creutzfeldt-Jakob suscite un regain d'inquiétude en raison des risques transfusionnels redoutés. Cependant en l'absence de test sanguin fiable, le diagnostic de certitude basé sur l'autopsie reste une nécessité.

Les services d'anatomie et de cytologie pathologies pouvant réaliser ce type d'autopsie sont inscrits sur la liste du réseau de neuropathologie de la maladie de Creutzfeldt-Jakob établie en annexe 2 de la circulaire DGS/DHOS/DGAS/DSS/2001/139 du 14 mars 2001. Des difficultés à faire réaliser les autopsies ont été observées lorsque le patient décédait dans des hôpitaux situés à distance d'un service du réseau de neuropathologie. Un refus d'autopsie empêche le diagnostic de certitude, ce qui a un impact négatif important auprès des proches de la personne décédée, entraîne une perte d'information épidémiologique et a un impact économique non négligeable (les dispositifs médicaux séquestrés doivent être détruits par précaution).

La refonte du réseau de neuropathologie de la maladie de Creutzfeldt-Jakob doit permettre de palier les difficultés qui ont pu surgir avec l'ancien réseau, grâce aux ajustements suivants :

- amélioration de la répartition sur le territoire français des services d'Anatomie et de Cytologie pathologies participant au réseau,
- augmentation du nombre de services d'Anatomie et de Cytologie pathologies inscrits au réseau de neuropathologie,
- intégration des services d'anatomie et de cytologie pathologies de proximité compétents.

Dans ce contexte, la révision de la carte du réseau de neuropathologie est nécessaire pour établir une liste de services capables d'effectuer les autopsies nécessaires en cas de suspicion de maladie de Creutzfeldt-Jakob. Cette circulaire adapte les dispositions de la circulaire N°139 au contexte actuel en modifiant la carte du réseau neuropathologie de prise en charge des personnes atteintes d'encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles. Tous les services cités dans l'annexe sont volontaires pour participer à ce réseau.

Cette circulaire pourra faire l'objet de révisions autant que de besoin.

La présente circulaire abroge en ce sens l'annexe 2 de la circulaire N°DGS/DHOS/DGAS/DSS/2001/139 du 14 mars 2001 et définit la nouvelle carte du réseau neuropathologie. Vous voudrez bien diffuser cette circulaire à l'ensemble des établissements de santé publics et privés ainsi qu'à tous les professionnels concernés.

Le directeur général de la Santé

Didier HOUSSIN

Le directeur de l'action sociale
Jean-Jacques TREGOAT

La directrice de l'hospitalisation
et de l'offre de soins
Annie PODEUR

Le directeur de la sécurité sociale
Dominique LIBAULT

Annexe :
Liste des services du réseau de neuropathologie

Centres régionaux	Nom du responsable	Centre hospitalier
Paris	Pr Jean-Jacques Hauw	Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière
Paris	Pr Dominique Hénin	Hôpital Bichat
Paris	Pr Françoise Gray	Hôpital Lariboisière
Angers	Dr Franck Letournel Service du Pr Jean-Paul Saint-André	C.H.U. Angers
Besançon	Dr Gabriel Viennet Service du Pr Bernadette Kantelip	C.H.U. De Besançon
Bordeaux	Pr Anne Vital	C.H.R.U. de Bordeaux
Caen	Pr Françoise Chapon	C.H.R.U. de Caen
Clermont-Ferrand	Pr Jean Louis Kemeny	C.H.U. de Clermont-Ferrand
Lille	Dr Claude-Alain Maurage Service du Pr Bernard Gosselin	C.H.R.U. de Lille
Limoges	Pr François Labrousse	C.H.R.U. de Limoges
Lyon	Pr Françoise Thivolet-Bejui	C.H.U. de Lyon
Marseille	Pr Jean-François Pelissier	A.P. de Marseille
Montpellier	Dr Valérie Rigau Service du Pr Pierre Baldet	C.H.U de Montpellier
Nancy	Pr Jean-Michel Vignaud	C.H.U. de Nancy
Nice	Pr Jean-François >Michiels	C.H.U. de Nice
Orléans	Dr Anne Heitzmann Service du Pr Frédéric Maître	C.H.R. d'Orléans
Poitiers	Pr Pierre Levillain	C.H.U. Poitiers
Reims	Pr Michel Pluot	C.H.U. de Reims
Rennes	Dr Stéphan Saikali Service du Pr Bruno Turlin	C.H.R.U. de Rennes
Rouen	Pr Annie Laquerrière Service du Pr Jean-Christophe Sabourin	C.H.R.U de Rouen
Strasbourg	Dr Michel Mohr Service du Pr Jean-Christophe Sabourin	C.H.R.U de Strasbourg
Toulouse	Pr Marie-Bernadette Delisle	C.H.R.U. de Toulouse